

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 SEPTEMBRE (23/09/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,
Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON,
Adjoints,
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), Mme Marie DOURLENT (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoints**,
Mme. Eliane BENECH (représentée par M. ROUX), Mme Odile MARTY-MOTHES (représentée par Mme CASTRO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représenté par M. GAUTHIER) **Conseillers Municipaux**

ETAIENT ABSENTS :

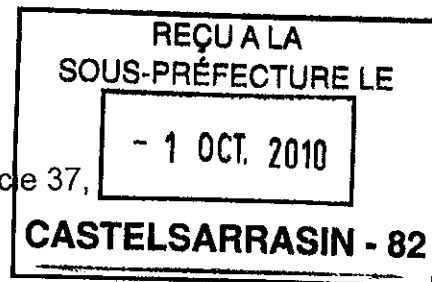
M. Didier MOTHES, M. Gérard CHOUKOU, Mme Estelle HEMMAMI, M. Richard BAPTISTE, **Conseillers Municipaux**

M. Guy ROQUEFORT est nommé secrétaire de séance.

23 - 23 Septembre 2010

APPROBATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

Vu le CGCT,
Vu le Code de la Santé Publique,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu le Code des Marchés Publics, et notamment l'article 37,
Vu le SDAGE Adour-Garonne,
Vu le SAGE « vallée de la Garonne »,
Vu le Schéma Directeur Départemental AEP,
Vu le contrat de délégation du service public d'eau en cours,



Vu la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985 modifiée, et notamment l'article 18-1,

Vu la délibération du 8 mars 2007 approuvant le schéma directeur de l'alimentation en eau potable,

Vu le résultat des études réalisées,

Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux,

Entendu le rapport de M. Jean-Paul NUNZI, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

APPROUVE le projet de construction d'une usine de production d'eau potable de 250m³/h traitant l'eau pompée dans le Tarn, avec prise d'eau de secours dans le canal latéral à la Garonne, pour un coût d'objectif de 5 145 000 € HT.

APPROUVE la maîtrise d'ouvrage communale directe,

APPROUVE le principe d'une procédure de conception-réalisation pour la réalisation des ouvrages,

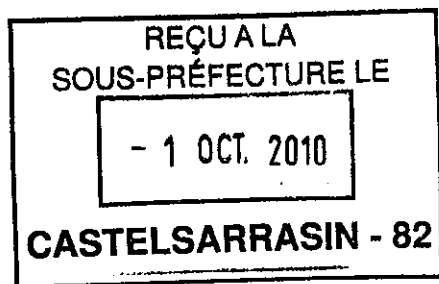
APPROUVE le principe de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un bureau d'études spécialisé,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage,

AUTORISE le Maire à lancer les études et les procédures réglementaires nécessaires à l'autorisation de l'usine, à la déclaration d'utilité publique et à la mise en place des périmètres de protection.

AUTORISE le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de la Région, de l'Etat et de l'Europe.

Pour copie conforme
Moissac le 27 septembre 2010



Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :